

Suivant l'article 9 de l'ordonnance du 13 mai 2020, considérant que la salle ordinaire des séances de Conseil municipal ne permet pas d'assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, le maire a décidé de tenir la réunion du Conseil municipal au Centre Culturel Yves Furet, permettant ainsi une superficie de 4m² minimum par personne présente.

L'an deux mille vingt, le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est donc réuni au Centre Culturel Yves FURET, sur la convocation en date du deux juillet deux mille vingt sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Etaient présents : MM LEJEUNE, FILLoux, LUGUET, NADAUD-MONTAGNAC, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, DONY, RIGAUD, MATHIEU, HOANG, MARNIER, VINCENT, VALADOUR, JOFFRE, JAMMOT, PUYCHEVRIER, ALLARD, LEROY.

Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET
Madame Martine ESCURE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Dominique KERSKENS a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLoux
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Madame Sophie MARNIER
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD
Monsieur Pierre CHICAUD a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Gille LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE

Madame Fabienne LUGUET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur LEJEUNE :

« Je souhaiterais, tout d'abord, m'excuser pour le décalage de date de ce conseil, fixé à ce soir. La date nous a été communiquée la semaine dernière, la Préfecture ayant reçu les consignes tardivement. La date de ce soir a été rendue obligatoire par la désignation des délégués du Conseil municipal en vue de l'élection sénatoriale de septembre prochain.

Le Conseil municipal de ce soir sera, comme vous l'avez vu, consacré, en très grande partie, au COVID et à ses conséquences et, notamment, ses implications financières puisqu'une grande partie des délibérations de ce soir concernera le budget supplémentaire, présenté par Patrice FILLoux, qui va nous permettre de constater une double difficulté liée, tout d'abord, au COVID et à ses conséquences directes et ses implications financières mais également aux baisses de dotations auxquelles nous faisons face. Nous devons donc modifier, en conséquence, le budget qui avait été voté afin de faire face à ses dépenses imprévues et ses ressources non perçues, qu'elles soient directement liées au COVID ou indirectement. Nous aurons l'occasion d'y revenir avec le vote du fonds d'aide à l'activité économique que nous présentera Karine NADAUD-MONTAGNAC. »

Ordre du jour du Conseil municipal :

L'ordre du jour adressé le 2 juillet aux membres du Conseil Municipal comporte les points suivants :

1. Délégation du Conseil municipal au Maire relative aux avenants des marchés
2. Dérogation au repos dominical pour les soldes d'été 2020
3. Les terrasses de l'été
4. Désignation des représentants à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine
5. Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2019
6. Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2019

-
7. Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2019
 8. Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels de comptabilité
 9. Remboursement Art Nomade
 10. Remboursement Electricité Communauté du Sauveur
 11. Entretien de la Chapelle du Sauveur
 12. Aide aux commerces
 13. Admission en non-valeur
 14. Subventions aux associations
 15. Subvention exceptionnelle au profit de l'association Union Economique du Pays Sostranien (UEPS).

L'ordre du jour est adopté tel que proposé par Monsieur LEJEUNE.

⊙ **Information du Conseil municipal :**

Marché de fourniture

a) Fourniture de fauteuils pour le cinéma

Ce marché, lancé en procédure adaptée en application du code de la commande publique, a été attribué à l'entreprise SAS KLESLO, sise 980 Rue Blaise Pascal - 39004 LONS LE SAUNIER CEDEX, pour un montant de 29 692 € HT.

Les travaux doivent s'effectuer pendant le mois de juillet pour une réouverture au mois d'août.

Location

a) Maison de l'Emploi et de la Formation

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine loue 2 bureaux à la Maison de l'Emploi et la Formation, pour une durée de 3 ans à compter du 1er mai 2020, pour un montant mensuel de 259,75 € HT.

⊙ **Approbation du compte rendu des conseils municipaux des 5 novembre 2019 et 11 février 2020**

Les comptes rendus des conseils municipaux des 5 novembre 2019 et 11 février 2020 sont adoptés à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour du Conseil, Monsieur LEJEUNE rappelle que, en application des articles L 289 et R 133 du code électoral, les délégués ou délégués supplémentaires et leurs suppléants sont élus sur une même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Monsieur LEJEUNE :

« J'ai à vous proposer une liste menée par Karine NADAUD-MONTAGNAC et une liste présentée par Madame JAMMOT. Y a-t-il d'autres candidatures ? »

Madame LEROY propose une liste pour son groupe, liste composée de Madame Isabelle LEROY et Monsieur Bernard ALLARD.

Monsieur LEJEUNE procède ensuite à la composition du Bureau, à savoir le maire, les deux conseillers municipaux présents les plus âgés (Monsieur JOFFRE et Monsieur ALLARD) et les deux conseillers municipaux présents les plus jeunes (Madame AUCLAIR-DECOURSIER et Monsieur VALADOUR).

Messieurs JOFFRE, ALLARD et VALADOUR et Madame AUCLAIR-DECOURSIER se présentent à la table de dépouillement.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 29
A déduire : bulletins blancs / nuls 0
Reste pour le nombre de suffrages exprimés 29

Ont obtenu :

Liste « Union de la gauche, une volonté partagée pour La Souterraine »	23
Liste « Alternance »	4
Liste « La Souterraine 2020 nouvelle dynamique citoyenne »	2

Après calcul, la liste « Union de la gauche, une volonté partagée pour La Souterraine » obtient 12 titulaires et 5 suppléants, la liste « Alternance » obtient 2 titulaires et la liste « La Souterraine 2020 nouvelle dynamique citoyenne » obtient 1 titulaire (voir feuille de proclamation).

⊙ **Rapport annuel de la SAUR**

Rapporteur : Monsieur Bernard AUDOUSSET

« Comme tous les ans, la SAUR doit nous produire un rapport d'activité qui est consultable en mairie. Il y a 4 ouvrages de prélèvement, une station de production, 174 477 m3 produits sur place des sources de La Souterraine, 129 049 m3 sont importés du syndicat Basse Gartempe pour un total de 303 526 m3. Ce chiffre est légèrement à la baisse, il était, l'an dernier, de 330 721 m3. Il y a 8 ouvrages de stockage soit 2 400 m3 de stockage, une station de surpression, 112 km de réseaux, 3 111 branchements. Chaque année, la SAUR renouvelle un certain nombre de compteurs. 100 % des analyses réalisées sont conformes et 100 % des analyses physico-chimiques sont conformes. Il y a eu 14 fuites cette année contre 18 l'année dernière. Cela réduit donc les pertes d'eau. On perd un petit 10 % d'eau sur le réseau. »

1. Délégation du Conseil municipal au maire relative aux avenants des marchés

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE

Afin de respecter le code de la commande publique, il est proposé au Conseil municipal de modifier le point 3 de la délibération 034/2020 du 28 mai 2020 comme suit :

« De prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadre d'un montant inférieur à un seuil défini par décret, ainsi que toute décision concernant leur modification, dans le respect du code de la commande publique, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

Madame JAMMOT :

« Pouvez-vous me préciser la modification par rapport à la première délibération ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Il me semble que l'on avait fixé à 5 % et là, on renvoie au décret. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

2. Dérogation au repos dominical pour les soldes d'été 2020

Rapporteur : Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC

Par une note envoyée à la Préfecture, MME PENICAUD, ministre du travail, précise qu'afin de pallier les difficultés rencontrées par les commerces et pour tenir compte de la période des soldes d'été, fixée désormais du mercredi 15 juillet au mardi 11 août 2020, les maires peuvent modifier la liste des dimanches pour lesquels les commerces de détail peuvent déroger au repos dominical.

Pour mémoire, le Conseil municipal du 18 décembre 2019 a fixé les jours suivants : dimanche 12 janvier, jeudi 21 mai, samedi 15 août et les dimanches 13 et 20 décembre.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de fixer le dimanche 9 août au lieu du samedi 15 août.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

3. Les terrasses d'été

Rapporteur : Monsieur Sébastien VITTE

Afin de redynamiser le commerce de centre bourg (bars et restaurants) et de compenser l'absence de manifestations cet été (marchés de producteurs en juillet), il a été proposé aux commerçants tous les jeudis soirs du 1er juillet au 31 août, dans l'esprit des jeudis de micro-folies, de créer les terrasses d'été.

Ce dispositif prévoit 16 concerts organisés dans les bars et restaurants sostraniens.

Il est organisé avec le centre culturel Yves Furet qui dispose de licence d'entrepreneur de spectacles.

Les contrats avec les artistes seront passés avec le Centre culturel.

Le cout de l'opération se situera entre 9 000 et 12 000 euros.

- 8 400 € de spectacles ;
- 400 € de techniciens ;
- Droits SACEM non connus.

Les dépenses seront payées par le Centre culturel Yves Furet et la commune remboursera le centre culturel sur présentation d'un état.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer :

- La convention entre la Communauté de Communes pour le centre culturel Yves Furet et la commune de La Souterraine,
- Les conventions entre la commune de La Souterraine et les commerçants partie prenante à l'opération.

Monsieur LEJEUNE :

« C'est une opération qui a débuté et connaît déjà un grand succès. Je tiens à saluer, une nouvelle fois, la mobilisation des élus, des services de la Mairie, du Centre Culturel, qui, une fois encore, nous accueille ce soir ainsi que l'ensemble des commerçants qui participent puisque, sur 17 commerces ciblés, 16 participent. Le 17^{ème} n'a pas souhaité faire partie de ce dispositif mais salue l'initiative. C'est quelque chose de remarquable dans le contexte actuel. J'en profite aussi pour vous indiquer que nous avons travaillé, la semaine dernière, avec des producteurs qui étaient présents sur le marché de producteurs de l'année dernière et que, à partir du 22 juillet, nous mettrons en place des marchés de producteurs avec les règles en vigueur pour permettre la distanciation et un espace pique-nique élargi au jardin public pour permettre de garder les distances sur cet événement qui rassemble plusieurs centaines de personnes chaque mercredi, habituellement. »

Madame JAMMOT :

« Sur cette démarche, bien évidemment, le groupe d'Alternance votera pour. C'est une excellente initiative, comme vous l'avez dit, dans le contexte actuel. Cela permet d'apporter de l'animation dans les différents coins de la ville et, à tour de rôle, cela permet de mobiliser chaque commerçant participant. Par contre, vous venez de dire quelque chose qui m'interpelle. Vous venez de dire que vous relancez les marchés de producteurs, c'est une excellente idée. Cela veut donc dire que l'on cumule le pique-nique sur la place avec ces animations-là ? »

Monsieur LEJEUNE :

« Ce n'est pas le même soir. Le marché de producteurs, c'est le mercredi, les terrasses d'été se déroulent le jeudi et les marchés de producteurs se font,

cette année, sans animation puisque le budget animation a été reporté sur l'opération des terrasses de l'été. »

Madame JAMMOT :

« J'ai un doute sur la multiplicité des animations. Je trouve que pour les terrasses de l'été, la communication était bien faite, cela commençait à être bien identifié, cela permettait de faire tourner les animations dans la ville. Si l'on remet l'ancienne formule, pour moi, ce n'est pas l'idéal. »

Monsieur LEJEUNE :

« Je me suis mal exprimé, lorsque je parle d'espace pique-nique, cela permet de consommer à proximité. Ce sont des repas à emporter mais, en fait, c'est pour faire la distinction entre un marché classique qui serait de la vente de produits à emporter et à cuisiner chez soi et ce marché où l'on achète des plats préparés. »

Madame JAMMOT :

« On installe donc pas les tables et les chaises. »

Monsieur LEJEUNE :

« Non, pas du tout. »

Madame JAMMOT :

« Ok, c'est plus clair. Là, c'est bien, cela se complète et les jours ne se chevauchent pas. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

4. Désignation des représentants à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine

Rapporteur : Monsieur Etienne LEJEUNE
Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant qu'il convient de désigner 3 représentants dont deux élus de la commune et au moins un membre du comité de jumelage auprès de l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine

a désigné à l'unanimité pour le représenter :

Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Sébastien VITTE

5. Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2019

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14, l'adoption du compte administratif 2019, le vote de l'affectation des résultats 2019, l'avancement dans les connaissances des dépenses et recettes notifiées, il convient de prendre en compte les modifications qui en découlent sur le budget supplémentaire proposé.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter le budget supplémentaire équilibré présenté en annexe.

Monsieur FILLoux :

« J'aimerais, moi aussi, remercier les services municipaux et, notamment, les services financiers ainsi que la commission des Finances pour les travaux qui ont eu lieu récemment. »

Sur le budget supplémentaire du budget principal : le budget primitif a été voté en février dernier, je le rappelle et le Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu en décembre 2019. Depuis, un certain nombre d'éléments se sont ajoutés. Il y a un certain nombre d'éléments qu'il faut préciser, notamment la crise sanitaire qui nous a imposé des choix politiques que nous allons vous présenter.

Pour les données supplémentaires, nous avons, comme le maire l'a rappelé, une DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui diminue sur l'année 2020 par rapport à 2019 de - 70 000 €. Nous avons anticipé, en partie, sur le budget primitif 2020 ; il en résulte une somme que vous voyez apparaître sur le tableau du budget supplémentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 47 450 € puisque nous avons anticipé quelque peu sur ce compte 74. Le 2^{ème} point, c'est notre contribution à une aide aux commerces locaux à visée solidaire pour les commerçants et à visée sociale envers la population par des bons dont la méthodologie de distribution est en train d'être définie. Ces - 70 000 € viennent en plus de l'aide du Conseil départemental annoncée à hauteur de 120 000 € et d'une aide envisagée par la Com-com qui est en train d'être définie. Nous avons mis déjà quelques prévisions exceptionnelles à hauteur de 7 450 €, c'est pour cela que vous voyez apparaître, dans la colonne de gauche, 62 550,08 €. Le 3^{ème} point, ce sont des frais supplémentaires qui sont apparus plus récemment sur les gros travaux (la rue du Puycharraud, l'église, les travaux sur l'école Jules Ferry) ainsi que ce que l'on a mis en place pour le COVID ainsi qu'un certain nombre de retards liés à ce COVID. Le 4^{ème} point, ce sont des recettes supplémentaires suite aux notifications que nous avons reçues récemment, depuis le budget primitif, à hauteur de 29 778 € que vous voyez apparaître sur la colonne de droite de la section d'investissement cette fois. Le 5^{ème} point fait apparaître un virement de la section de fonctionnement de 110 000 € que vous retrouvez en section d'investissement, ce sont les écritures en vert sur les tableaux. Notre choix politique est notre aide aux commerces mais, en complément, il nous a fallu faire des choix sur ce budget supplémentaire. Nous avons décidé de reporter l'opération d'acquisition avec l'Etablissement Public Foncier du bâtiment ex Renault de la rue de la Font aux Moines pour un montant de 50 000 €, une baisse sur la dotation en travaux de la Chapelle du Sauveur de - 18 000 €, une baisse de la dotation des travaux sur la vidéo-surveillance des bâtiments publics à hauteur de 20 000 €. A ceci s'ajoute un emprunt supérieur à ce qui était prévu du fait des éléments que je viens de citer. Nous passons d'un emprunt de 500 000 € à un emprunt de 600 000 €, toujours inférieur, et je tiens à le souligner, à notre remboursement du capital pour 2020, c'est-à-dire que nous maintenons quand même une capacité de désendettement, même s'il est plus léger que ce qui était prévu. Tout ceci aboutit à un équilibre pour la section de fonctionnement à hauteur de 7 432 243 € et en section d'investissement 5 779 009 € avec un maintien du programme d'investissement pour un certain nombre de programmes les plus importants : la continuité des travaux sur l'école Jules Ferry, la continuité de la requalification urbaine et mobilité douce sur la rue du Puycharraud, l'éclairage public avec le SDEC, la continuité des travaux de l'église et la deuxième tranche pour Microfolie et bien d'autres comme la caserne des pompiers et la gendarmerie, des équipements numériques et des travaux habituels sur la voirie, l'assainissement, etc. »

Monsieur LEJEUNE :

« Nous avons cette chance, cette année, d'avoir réduit de manière importante l'endettement sur le précédent mandat, ce qui nous permet de réduire le désendettement et, tout en nous désendettant, pouvoir dégager 100 000 € exceptionnels sur ces différentes conséquences du COVID que nous n'avions, évidemment, pas prévu lors de la constitution du budget 2020. »

Décision :

Nombre de présents :	22	Pour :	29
Nombre de représentés :	07	Contre :	00
Suffrages exprimés :	29	Abstention :	00

6. Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Assainissementl avec reprise des résultats 2019

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, l'adoption du compte administratif 2019, le vote de l'affectation des résultats 2019, il convient de voter le budget supplémentaire qui en découle.

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget supplémentaire assainissement équilibré présenté en annexe.

Monsieur FILLoux :

« Il n'y a pas de modifications significatives, juste des modifications d'arrondis : 22 centimes »

Décision :

Nombre de présents :	22	Pour :	29
Nombre de représentés :	07	Contre :	00
Suffrages exprimés :	29	Abstention :	00

7. Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2019

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M49, l'adoption du compte administratif 2019, le vote de l'affectation des résultats 2019, il convient de voter le budget supplémentaire qui en découle.

Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget supplémentaire assainissement équilibré présenté en annexe.

Monsieur FILLoux :

‘Il y a toujours des centimes d’euros à modifier mais il y a aussi, sur le budget Eau, sur la section d’investissement, une différence de 620,47 € qui est tout simplement due à un ajustement des chiffres par rapport à l’estimation que l’on avait faite. »

Décision :

Nombre de présents :	22	Pour :	29
Nombre de représentés :	07	Contre :	00
Suffrages exprimés :	29	Abstention :	00

8. Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels de comptabilité

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Le contrat de maintenance des logiciels de comptabilité est à renouveler pour une durée de 3 ans. La société s'appelle EKSAE depuis le 1^{er} janvier 2020 (Cegid auparavant). Le contrat comprend la maintenance et l'évolution du Progiciel

Eksaé sur le module RH Carrus, GF et Channel ainsi que l'assistance téléphonique pour la somme de 4 577,33 € HT pour l'année 2020.

Un abonnement au nouveau service obligatoire mis en place par l'Etat : la DSN (données sociales nominatives) coûtera 55,00 € HT par mois soit 660,00 € HT par an et une installation forfaitaire de 2 700,00 € HT ; il remplace l'abonnement PASRAU de 378,00 € HT annuel.

Un abonnement au service Docklink (interface entre chorus et le logiciel de comptabilité) est facturé chaque trimestre pour la somme de 233,67 € HT en 2020 soit 934,68 € annuel.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le maire à signer le nouveau contrat de maintenance avec la société Eksaé, et l'abonnement DSN, et de continuer l'abonnement Docklink.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

9. Remboursement Art Nomade

Rapporteur : Monsieur Sébastien VITTE

L'association Art Nomade a acheté les matériaux nécessaires à la prestation des étudiants de l'ENSA qui a eu lieu gracieusement lors de l'inauguration de la Micro-folie. Il convient de rembourser les frais engagés pour l'achat de ces matériaux.

Il est proposé au Conseil municipal de verser une subvention de 123,30 € à l'association Art Nomade

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

10. Remboursement Electricité Communauté du Sauveur

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

La Communauté du Sauveur a payé l'électricité de la Chapelle du sauveur pendant les travaux. Il convient de lui rembourser les sommes, payées de mars 2019 au changement de compteur, qui correspondent à :

- Facture Mai 2019 : 322,95 € ;
 - Facture Juillet 2019 : 100,85 € ;
 - Facture Septembre 2019 : 80,86 € ;
 - Facture Novembre 2019 : 86,83 €.
- Soit un total de 591,49 €**

Il est proposé au Conseil municipal de rembourser la somme de 591,49 € à la Communauté du Sauveur.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

11. Entretien de la Chapelle du Sauveur

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Le nettoyage de la Chapelle du Sauveur est confié à une entreprise de services adaptée ; le ménage aura lieu 1 fois par semaine pour l'ensemble de la Chapelle et 2 fois par semaine pour les sanitaires ; le prix forfaitaire mensuel est de 600 € HT par mois pour 2020, les produits virucides sont non compris (pour 2020 : 18 € par prestation).

Le contrat est signé pour une année et renouvelable par tacite reconduction.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De confier le nettoyage à l'entreprise adaptée : AH SERVICES ;
- D'autoriser le maire à signer le contrat.

Monsieur ALLARD ne prend pas part au vote.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

12. Aide aux commerces

Rapporteur : Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC

Pour aider la reprise économique dans les commerces de la ville, la municipalité vote une enveloppe de 60 000 € pour la création d'un fonds d'aide. Les modalités de répartition de cette somme seront prises par la commission commerce.

Le maire propose au Conseil municipal de voter cette enveloppe budgétaire.

Madame NADAUD-MONTAGNAC :

« Je vais vous donner les décisions prises lors de la commission Commerce le 8 juillet dernier : la commission a décidé de faire imprimer des chèques de 5 €. Chaque foyer recevra 4 chèques cumulables et utilisables du 20 septembre au 30 décembre. »

Madame JAMMOT :

« Je suis très contente que l'on puisse voter cette aide, elle vient s'ajouter aux interventions des autres collectivités. Nous y tenions beaucoup, nous avions évoqué cette aide lors du dernier Conseil municipal et vous nous aviez dit qu'elle était à l'étude. Je trouve donc que c'est une excellente chose. Je me réjouis, ce soir, que l'on puisse apporter cette aide aux commerçants de la ville. »

Monsieur LEJEUNE :

« 70 000 €, c'est l'enveloppe globale et 60 000 €, c'est l'enveloppe sur cette aide particulière. On en a discuté et on a cherché un moyen d'aider sachant que la circulaire avait rappelé en mai les règles d'intervention des différentes collectivités et c'est la possibilité que beaucoup de communes ont trouvé pour pouvoir apporter une aide aux commerces ou plutôt à la consommation, ce qui a trois vertus, tout d'abord cela donne un petit coup de pouce aux consommateurs, aussi minime soit-il, c'est toujours cela, qui tombe dans le chiffre d'affaires des commerçants, qui peut même, parfois, faire un peu levier avec des achats d'un montant supérieur à 20 €, ensuite, cela a la vertu d'inciter les gens à consommer dans les commerces locaux et, je l'espère, pour beaucoup d'entre eux, de découvrir des commerces qu'ils ne connaissaient pas et de prendre l'habitude de venir consommer en centre-ville. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

13. Admission en non-valeur

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Sur proposition de monsieur le Trésorier concernant deux débiteurs, il est proposé au Conseil municipal, d'admettre en non-valeur des titres de cantine :

- Dossier du 17/02/2020 pour la somme de 54,60 €.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

14. Subventions aux associations

Rapporteur : Monsieur Patrice FILLoux

Il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions 2020 aux associations présentées dans le tableau joint en annexe.

Monsieur FILLoux :

« Ce tableau complète le tableau de validation de l'octroi des subventions déjà voté. Il va de soi que, concernant les subventions exceptionnelles pour des

manifestations, elles ne sont versées que si la manifestation a lieu. Aujourd'hui, pour les circonstances que l'on connaît, un certain nombre de manifestations pourraient ne pas exister, nous avons déjà des demandes de report sur le second semestre de manifestations qui étaient prévues sur le premier semestre, en espérant que les conditions le permettent. »

Madame JAMMOT :

« Je souhaite que soit bien noté quelque part que nous souhaitons avoir une présentation des activités de la Maison des Jeunes, nous avons eu l'occasion d'en discuter en commission des Finances. Je souhaite vraiment qu'on y voit clair sur les activités et les financements de la Maison des Jeunes. ».

Monsieur LEJEUNE :

« Effectivement, j'en profite pour indiquer qu'une convention devait être discutée en fin d'année dernière ou en début de cette année avec les différents partenaires, et, notamment, la CAF. Pour des raisons évidentes, cela n'a pas eu lieu, donc on part sur un maintien, pour l'instant mais il faut savoir qu'il y a un gros travail à faire avec les autres collectivités et avec la MJC sur la définition d'un projet sur les années qui viennent et qui donnera lieu à financement. Je m'engage à ce que cette discussion se fasse avec l'ensemble des élus du Conseil, bien évidemment. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

15. Subvention exceptionnelle au profit de l'association Union Economique du Pays Sostranien (UEPS)

Rapporteur : Madame NADAUD-MONTAGNAC

L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 1 500 € pour décorer les rues commerçantes pendant les mois d'été et pour créer et imprimer des cartes de fidélité.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder la subvention de 1 500 € à l'association.

Monsieur LEJEUNE :

« Je précise que cela entre dans l'enveloppe que nous avons voté dans le plan global tout à l'heure. »

Décision : Accord unanime du Conseil municipal qui autorise le Maire à signer les actes à intervenir

Madame JAMMOT :

« Vous avez dit, en introduction, que la séance est retransmise depuis l'état d'urgence et que, lorsque l'état d'urgence sera terminé, j'ai cru comprendre que la séance ne serait plus retransmise. Or, je crois que cela correspond à une attente de nos concitoyens et que c'est très bien que chacun puisse suivre les débats du Conseil municipal. »

Monsieur LEJEUNE :

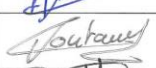
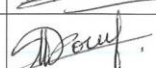
« Je me suis mal exprimé, je pense que c'est notre dernier Conseil dans ce format actuel au Centre Culturel et sans public mais je pense effectivement que l'enregistrement vidéo et la diffusion de nos débats vont dans le sens de la transparence de la vie publique et d'une bonne communication vis-à-vis de nos concitoyens. Nous verrons, dans le temps, comment améliorer la retransmission mais nous envisageons de la poursuivre. Je pense que, pour le prochain Conseil de rentrée, nous pourrions sans doute regagner notre salle du Conseil municipal en Mairie. »

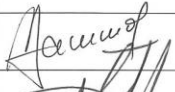
Monsieur LEJEUNE lève la séance à 19h55.

Table des délibérations de la séance

2020-091	Délégation du Conseil municipal au maire relative aux avenants des Marchés
2020-092	Dérogation au repos dominical pour les soldes d'été 2020
2020-093	Les terrasses d'été
2020-094	Désignation des représentants à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle Aquitaine
2020-095	Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2019
2020-096	Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2019
2020-097	Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2019
2020-098	Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels de comptabilité
2020-099	Remboursement Art Nomade
2020-100	Remboursement électricité Communauté du Sauveur
2020-101	Entretien de la Chapelle du Sauveur
2020-102	Aide aux commerces
2020-103	Admission en non-valeur
2020-104	Subventions aux associations
2020-105	Subvention exceptionnelle au profit de l'association Union Economique du Pays Sostranien (UEPS)

PRÉSENCE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 / 07 / 2020
A 19H00

Ordre	Fonction	Titre	Prénom	Nom	Présence
1	M	Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
2	A	Monsieur	Patrice	FILLOUX	
3	A	Madame	Fabienne	LUGUET	
4	A	Monsieur	Julien	DELANNE	
5	A	Madame	Karine	NADAUD-MONTAGNAC	
6	A	Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
7	A	Madame	Patricia	MOUTAUD	
8	A	Monsieur	Sébastien	VITTE	
9	A	Madame	Marie	AUCLAIR-DECOURSIER	
10	CM	Madame	Martine	ESCURE	
11	CM	Monsieur	Philippe	VIARD	
12	CM	Madame	Brigitte	CASTILLE	
13	CM	Madame	Nathalie	DONY	
14	CM	Monsieur	Dominique	KERSKENS	
15	CM	Madame	Catherine	RIGAUD	
16	CM	Monsieur	Régis	MATHIEU	
17	CM	Madame	Nathalie	HOANG	
18	CM	Madame	Sophie	MARNIER	

19	CM	Monsieur	Julien	BORIE	
20	CM	Monsieur	Victorien	VINCENT	
21	CM	Monsieur	Romain	VALADOUR	
22	CM	Madame	Mégane	LEPINE	
23	CM	Monsieur	Pierre	CHICAUD	
24	CM	Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
25	CM	Monsieur	Gilles	LAVAUD	
26	CM	Madame	Brigitte	JAMMOT	
27	CM	Madame	Françoise	PUYCHEVRIER	
28	CM	Monsieur	Bernard	ALLARD	
29	CM	Madame	Isabelle	LEROY	

Annexe au point 5 : Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2019

Annexe 1

ANNEXE 1 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020											
BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE FONCTIONNEMENT 2020											
Dépenses	BP + DM 2019	réalisé 2019	BP 2020	BS 2020	BP + BS	Recettes	BP 2019+ DM	réalisé 2019	BP 2020	BS 2020	BP + BS
01.1: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	1 424 000,00	1 384 418,30	1 611 000,00		1 611 000,00	013 : atténuation	105 000,00	111 794,34	100 000,00		100 000,00
01.2: dépenses de	3 195 000,00	3 073 994,30	3 195 000,00		3 195 000,00	70 : produits du domaine	356 000,00	371 121,91	440 000,00		440 000,00
01.4 : att. produits (jeunes agri+fpic)		1 136,00	722,00		722,00	73 : impôts	4 444 000,00	4 526 995,48	4 533 765,00		4 533 765,00
02.22 : dépenses im	43 074,00		45 000,00	0,92	45 000,92	74: dotations e	1 256 580,00	1 352 843,51	1 300 000,00	-47 450,00	1 252 550,00
65: autres charges	980 000,00	925 275,69	990 000,00	62 550,08	1 052 550,08	75 : autres produits (location des immeubles)	294 500,00	288 058,73	285 000,00		285 000,00
66: charges financ	155 000,00	141 409,42	140 000,00		140 000,00	76 : produits financiers	17 000,32	7,90	40 000,00	0,08	40 000,08
67: charges except	7 000,00	952,69	7 000,00		7 000,00	77 : produits ex	0,00	49 039,76			
68 : provisions					0,00	77 : Ventres	0,00	27 040,00			
					0,00	78 : Reprises sur provisions					
TOTAL DEPENSES	5 804 074,00	5 527 186,40	5 988 722,00	62 551,00	6 051 273,00	TOTAL REC	6 473 080,32	6 726 901,63	6 698 765,00	-47 449,92	6 651 315,08
02.3: virement à l'	1 280 000,00		1 300 970,00	-110 000,00	1 190 970,00	042: travaux	20 000,00	19 886,99	20 000,00		20 000,00
042/675 et 6761: immo cédées		50 973,40			0,00	042 : moins value cessions		23 933,40			
042/6811 Dotations	191 000,00	188 463,88	190 000,00		190 000,00	042/777 sub it	8 957,00	8 956,90	8 957,00		8 957,00
042/6812 Charges	3 946,00	3 945,04			0,00						
TOTAL OPERAT	1 474 946,00	243 382,32	1 490 970,00	-110 000,00	1 380 970,00	TOTAL REC	28 957,00	52 777,29	28 957,00		28 957,00
		5 770 568,72						6 779 678,92			
RESULTAT REPORTE						RESULTAT R	756 982,68	756 982,68	751 970,00	0,92	751 970,92 €
TOTAL	7 279 020,00	5 770 568,72	7 479 692,00	-47 449,00	7 432 243,00	TOTAL	7 259 020,00	7 536 661,60	7 479 692,00	-47 449,00	7 432 243,00

Annexe au point 5 : Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2019

Annexe 2

ANNEXE 2 COMPTE ADMINISTRATIF 2019 ET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020

[illegible]

Annexe au point 5 : Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Principal avec reprise des résultats 2019

Annexe 3

BUDGET PRINCIPAL supplémentaire

ARRETES-SIGNATURES

BS 2020

Présenté le 10 juillet 2020 par Le Maire

Délibéré le 10 juillet 2020 par l'assemblée délibérante en session ordinaire.

Nombre de membre en exercices

: 29

Date de convocation : 02/07/2020

Nombre de membres présents

:

VOTES

POUR

:

Nombre de suffrages exprimés

:

CONTRE

:

Les Membres du Conseil Municipal

ABSTENTIONS :

Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
Monsieur	Patrice	FILLOUX	
Madame	Fabienne	LUGUET	
Monsieur	Julien	DELANNE	
Madame	Karine	NADAUD MONTAGNAC	
Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
Madame	Patricia	MOUTAUD	
Monsieur	Sébastien	VITTE	
Madame	Marie	AUCLAIR DECOURSIER	
Monsieur	Julien	BORIE	
Madame	Martine	ESCURE	
Monsieur	Dominique	KERSKENS	
Madame	Sophie	MARNIER	
Monsieur	Philippe	VIARD	
Madame	Nathalie	HOANG	
Monsieur	Régis	MATHIEU	
Madame	Catherine	RIGAUD	
Monsieur	Victorien	VINCENT	
Madame	Mégane	LEPINE	
Monsieur	Romain	VALADOUR	
Madame	Nathalie	DONY	
Monsieur	Pierre	CHICAUD	
Madame	Brigitte	CASTILLE	
Madame	Brigitte	JAMMOT	
Monsieur	Gilles	LAVAUD	
Madame	Françoise	PUYCHEVRIER	
Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
Monsieur	Bernard	ALLARD	
Madame	Isabelle	LEROY	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317605-20200710-2020-095-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020
Affichage : 16/07/2020

Annexe 1

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020												
FONCTIONNEMENT												
	Prévu 2019	Réalisé 2019	BP 2020	BS	BP+BS 2020	Recettes	Prévu 2019	Réalisé 2019	BP 2020	BS	BP+BS	
Dépenses	011: dépenses générales					70 : redevances assainissement						
	012: fournitures, entretien, réparations...	270 000,00	259 729,51	301 990,00		+ PRE	340 000,00	440 402,97	400 000,00		400 000,00	
	013: autres charges de gestion		773,47	2 000,00		74: dot. subv (prime épuration)						
	014: charges financières	1 000,00	788,20	100,00		75: autres produits	14 000,00	14 376,00	14 000,00		14 000,00	
	015: charges exceptionnelles	19 000,00	0,97	20 000,00		013 : atténuation de charges						
	016: provisions					76 : produits financiers						
	017: dépenses imprévues	3 970,28		3 000,00	0,22	77 : produits exceptionnels	13 000,00		13 000,00		13 000,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES	283 970,28	261 292,15	327 090,00	0,22	3 000,22	TOTAL RECETTES REELLES	367 000,00	454 778,97	427 000,00		427 000,00
	023: virement à l'invest.	41 000,00		154 580,00								
	042-68 Dotation aux amortissements						042-777 : sub inv amortissables	15 450,00	15 449,39	21 100,00		21 100,00
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	159 000,00	117 886,27	282 580,00		282 580,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	15 450,00	15 449,39	21 100,00		21 100,00	
RESULTAT REPORTE												
						RESULTAT REPORTE (002)	70 520,28	70 520,28	161 570,00	0,22	161 570,22	
TOTAL	452 970,28	379 178,42	609 670,00		609 670,22	TOTAL	452 970,28	540 748,64	609 670,00		609 670,22	
résultat exercice 2019												
91 049,94												
DEFICIT/EXCEDENT CA 2019												
2020) report 2020												
161 570,22												

Annexe au point 6 : Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2019

Annexe 2

[illegible]

Annexe au point 6 : Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Assainissement avec reprise des résultats 2019

Annexe 3

BUDGET ASSAINISSEMENT supplémentaire ARRETES-SIGNATURES

BS 2020

Présenté le 10 juillet 2020 par Le Maire

Délibéré le 10 juillet 2020 par l'assemblée délibérante en session ordinaire.

Nombre de membre en exercices : 29 Date de convocation : 02/07/2020
Nombre de membres présents : 22 VOTES POUR : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29 CONTRE :
Les Membres du Conseil Municipal ABSTENTIONS :

Monsieur Etienne	LEJEUNE	
Monsieur Patrice	FILLOUX	
Madame Fabienne	LUGUET	
Monsieur Julien	DELANNE	
Madame Karine	NADAUD MONTAGNAC	
Monsieur Bernard	AUDOUSSET	
Madame Patricia	MOUTAUD	
Monsieur Sébastien	VITTE	
Madame Marie	AUCLAIR DECOURSIER	
Monsieur Julien	BORIE	
Madame Martine	ESQUIRE	
Monsieur Dominique	KERSKENS	
Madame Sophie	MARNIER	
Monsieur Philippe	VIARD	
Madame Nathalie	HOANG	
Monsieur Régis	MATHIEU	
Madame Catherine	RIGAUD	
Monsieur Victorien	VINCENT	
Madame Mégane	LEPINE	
Monsieur Romain	VALADOUR	
Madame Nathalie	DONY	
Monsieur Pierre	CHICAUD	
Madame Brigitte	CASTILLE	
Madame Brigitte	JAMMOT	
Monsieur Gilles	LAVAUD	
Madame Françoise	PUYCHEVRIER	
Monsieur Jean-Claude	JOFFRE	
Monsieur Bernard	ALLARD	
Madame Isabelle	LEROY	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20200710-2020-096-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020
Affichage : 16/07/2020

Annexe au point 7 : Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2019

Annexe 1

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 FONCTIONNEMENT BUDGET EAU									
Dépenses	BP 2019+DM	Réalisé 2019	BP 2020	BS	Recettes	BP 2019+DM	Réalisé 2019	BP 2020	BS
011: dépenses générales (fournitures, entretien, réparations...)	29 586,00	29 581,23	30 000,00		70: redevances 73: impôts				
65: autres charges de gestion			500,00		74: dotations et subv				
66 : Charges financières	1 000,00	738,78	500,00		75 : autres produits (part cnale)	155 000,57	76 271,00	75 000,00	75 000,00
67:charges exceptionnelles	1 000,00	0,18	1 000,00		013 : atténuation de charges				
68 : provisions pour capitaes					77 : produits exceptionnels				
022 : dépenses imprévues	-		1 959,00	0,84	791.1 : indemnités sinistres				
TOTAL DEPENSES REELLES	31 586,00	30 320,19	33 959,00	0,84	TOTAL RECETTES REELLES	155 000,57	76 271,00	75 000,00	0,00
023: virement à l'invest.	194 000,00		14 500,00		042/777 : sub inv amortissables	1 642,00	1 641,75	1 642,00	1 642,00
042/68 Dotation aux amortissement	39 000,00	38 730,16	40 000,00						
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	233 000,00	38 730,16	54 500,00	0,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 642,00	1 641,75	1 642,00	0,00
RESULTAT REPORTE					RESULTAT REPORTE (002)	107 943,43	107 943,43	11 817,00	0,84
TOTAL	264 586,00	69 050,35	88 459,00	0,84	TOTAL	264 586,00	185 856,18	88 459,00	0,84
Résultat exercice 2019		8 862,40							
cumulé 2019 à reporter							11 817,84		

ANNEXE 1

Annexe 2

BUDGET EAU

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2020 - INVESTISSEMENT

[illegible]

Annexe au point 7 : Vote du budget supplémentaire 2020 pour le Budget Eau avec reprise des résultats 2019

Annexe 3

BUDGET EAU supplémentaire

ARRETES-SIGNATURES

BS 2020

Présenté le 10 juillet 2020 par Le Maire

Délibéré le 10 juillet 2020 par l'assemblée délibérante en session ordinaire.

Nombre de membre en exercices

: 29

Date de convocation : 02/07/2020

Nombre de membres présents

: 22

VOTES

POUR

: 29

Nombre de suffrages exprimés

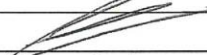
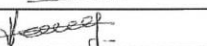
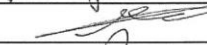
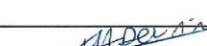
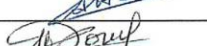
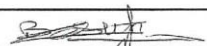
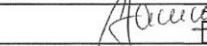
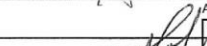
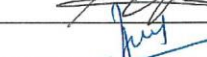
: 29

CONTRE

:

ABSTENTIONS :

Les Membres du Conseil Municipal

Monsieur	Etienne	LEJEUNE	
Monsieur	Patrice	FILLOUX	
Madame	Fabienne	LUGUET	
Monsieur	Julien	DELANNE	
Madame	Karine	NADAUD MONTAGNAC	
Monsieur	Bernard	AUDOUSSET	
Madame	Patricia	MOUTAUD	
Monsieur	Sébastien	VITTE	
Madame	Marie	AUCLAIR DECOURSIER	
Monsieur	Julien	BORIE	
Madame	Martine	ESCURE	
Monsieur	Dominique	KERSKENS	
Madame	Sophie	MARNIER	
Monsieur	Philippe	VIARD	
Madame	Nathalie	HOANG	
Monsieur	Régis	MATHIEU	
Madame	Catherine	RIGAUD	
Monsieur	Victorien	VINCENT	
Madame	Mégane	LEPINE	
Monsieur	Romain	VALADOUR	
Madame	Nathalie	DONY	
Monsieur	Pierre	CHICAUD	
Madame	Brigitte	CASTILLE	
Madame	Brigitte	JAMMOT	
Monsieur	Gilles	LAVAUD	
Madame	Françoise	PUYCHEVRIER	
Monsieur	Jean-Claude	JOFFRE	
Monsieur	Bernard	ALLARD	
Madame	Isabelle	LEROY	

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

102312317606-20200710-2020-097-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2020

Enchasse : 16/07/2020

Annexe au point 14 : Subventions aux associations

AFMD	subvention ordinaire	150 €
ARAC	subvention ordinaire	115 €
COMITE HISTORIQUE C.G.T.	subvention ordinaire	150 €
FNACA	subvention ordinaire	115 €
FOPAC	subvention ordinaire	115 €
LES AMIS DE LA RESISTANCE/ANACR	subvention ordinaire	150 €
ASSOC PREVENTION ROUTIERE	subvention ordinaire	0 €
CIVAM GDA	subvention ordinaire	550 €
LA SOUTERRAINE ST HUBERT	subvention ordinaire	700 €
UL CGT	subvention ordinaire	300 €
UEPS UNION COMMERCIALES LA SOUTERRAINE	assoc des commerçants subvention ordinaire	2 500 €
ADELS	subvention ordinaire	500 €
ASSOCIATION SPORTIVE LYCEE	cross académique 9/12	250 €
ANIME TA CITE	subvention ordinaire	200 €
ANIME TA CITE	bal poussière 18 juillet	300 €
CORDES &COMPAGNIE	10 eme festival des instruments d'amour 19 au 25/07	500 €
CORDES &COMPAGNIE	10 eme festival des schubertiales 11 au 18/07	500 €
EFFET MER	subvention ordinaire	150 €
HOPLADELI	Bal traditionnel du 22/08	500 €
LES PEINTRES DE LA PORTE ST JEAN	subvention ordinaire	150 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA	subvention de fonctionnement pour mémoire 1er acompte voté 19 000€ ;	19 000 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA	Contrat enfance jeunesse ; pour mémoire 1er acompte voté 9 000€	9 000 €
MAISON DES JEUNES ET DE LA	poste de direction pour mémoire 1er acompte voté 29 500€	29 500 €
MUSIQUE A LA SOURCE	subvention événementielle 13/08/2020	1 000 €
SOUT WEST DANCE	subvention ordinaire	300 €
AFTC LIMOUSIN	subvention ordinaire	50 €
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR	subvention ordinaire	150 €
FNATH	subvention ordinaire	100 €
AIKIDO BUDO RYU	achat de matériel et frais de stage de formation continue	200 €
CLUB D EDUCATION CANINE	concours ring 15 et 16 aout	400 €
DOJO SOSTRANIEN	FORMATION	200 €
ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE	caznight 10/10	400 €
ENDURANCE 23 LA SOUTERRAINE	création d'un parcours permanent de trail	700 €
HAND BALL ASSOCIATION SPORTIVE	nuit du hand 26 décembre	300 €
SOSTEROBIK	ligne d'eau pour gym aquatique	200 €
VELO CLUB	cyclo cross 18 octobre	1 000 €